Accusé de réception en préfecture 013-241300375-20241219-DEL164_2024-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024



St Etienne du Grès, le 01 NOVEMBRE 2024

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE DU GRES 13103 SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Bruno Diaz, gérant du magasin PALLAS CUIR, spécialiste vêtements cuir, maroquinerie et chaussures situé au Carrefour de Laurade.

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche. Cependant, à l'occasion des fêtes de Noël et de la période des soldes et surtout après avoir consulté mes employés qui m'ont donné leur accord, je voudrais ouvrir exceptionnellement mon magasin en 2025 pour les dimanches suivants :

05.01.2025 12.01.2025 19.01.2025 26.01.2025 02.02.2025 09.02.2025 23.11.2025 30.11.2025 07.12.2025 14.12.2025 21.12.2025

Je me permets ainsi de vous envoyer le présent courrier afin de vous demander une dérogation ponctuelle d'ouverture pour les jours cités précédemment.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Monsieur, à sentiments respectueux et dévoués.

Le gérant, Bruno DIAZ

SARL PALLAS CUIR